

## CSA Digital

### Réponses communes de Nostalgie et de Nrij

Question n°17. Dans quelle mesure le secteur des radios privées envisage-t-il le déploiement d'une offre de services de médias audiovisuels sonores en mode terrestre numérique ? Si oui, en fonction de quelle(s) norme(s) de diffusion (T-DAB, T-DAB+ ou T-DMB) et selon quel modèle de financement ?

#### Introduction

Le passage de l'analogique au numérique devra pouvoir profiter à toutes les parties impliquées.

- Les usagers devront pouvoir recevoir les services actuels à qualité égale et accéder à des services nouveaux sans devoir les payer de manière excessive.
- Les fournisseurs de contenus pourront diffuser à moindre coût, à qualité plus grande et avec des services nouveaux dont l'interaction
- Les gestionnaires de réseaux pour lesquels le numérique doit valoriser leurs investissements et leurs compétences

#### Élargissement de l'offre

L'élargissement de l'offre est une condition essentielle au succès de la numérisation.

Les conditions requises pour une offre attrayante

- Une offre francophone consistante pour assurer le dynamisme et la diversité
- Une offre francophone économiquement réaliste pour éviter la fragmentation de l'audience et assurer l'équilibre économique des acteurs du secteur de la radio
- Une amélioration de la couverture par rapport à la FM
- Des fonctionnalités nouvelles : la portabilité et la mobilité avec interaction
- Une intégration dans un environnement facile et élargi ( Am, Fm, Dmb, Dab, ...)
- Un rapport coût qualité jugé avantageux par le consommateur usager

#### Amélioration de la couverture

L'élargissement de l'offre passe notamment par l'amélioration de la couverture radiophonique du territoire, afin de parvenir à une continuité de service.

En particulier, les zones recevant aujourd'hui un faible nombre de programmes doivent voir ce chiffre augmenter avec la numérisation. Au-delà de l'incitation pour les auditeurs à s'équiper de récepteurs numériques, cette amélioration de la couverture constituera aussi une motivation importante pour les opérateurs existants pour migrer de l'analogique au numérique, en leur permettant d'amortir les investissements matériels nécessaires sur des bassins de diffusion plus larges. Un effet d'entraînement sur le reste du secteur sera ainsi créé

En tout état de cause, le dispositif nouveau issu de la numérisation du média ne pourra être inférieur, en terme de couverture, à ce qui existe déjà en diffusion analogique.

Nous proposons un objectif de couverture équivalent à 95 % de la population. Cet objectif devra être fixé dans le texte de l'appel aux candidatures.

#### Répartition des ressources

Nous estimons que la numérisation des services existants est prioritaire et que la ressource doit être attribuée gratuitement en privilégiant l'antériorité. De nouveaux entrants peuvent être admis dans les limites posées par la technologie et le marché. Nous soulignons le danger d'une fragmentation de l'audience, donc des recettes publicitaires, pour l'équilibre économique et de l'ensemble du secteur de la radio. L'intégration de nouveaux programmes devra être progressive.

L'accès à la diffusion doit être limité aux éditeurs réalisant plus de 70% de productions sur le territoire de la Communauté française.

La RTBF disposant majoritairement du bloc 12B sur la couche 1, et d'une capacité de 15% sur la couche 3, le secteur privé devrait pouvoir récupérer l'entièreté de la couche 2 (11B).

## **Nouveaux services**

Les nouveaux services et données associés permis par le numérique accentuent le phénomène de convergence des médias, le flux radiophonique s'enrichissant grâce au texte et à l'image. De nouveaux usages de la radio, liés à l'interactivité et à la mobilité, apparaissent parallèlement au développement de terminaux numériques mobiles et créer de nouveaux marchés. Des offres axées uniquement sur ces services et données associés pourront émerger.

Parmi les données et services susceptibles d'être développés, certains seront associés à un programme radiophonique principal :

- écoute et/ou téléchargement de programmes en différé sans publicité
- diffusion de programmes thématiques dérivés du programme principal sur abonnement
- affichage d'informations sur le programme ou le morceau de musique diffusé : noms des invités et journalistes, nom du titre, nom et pochette de l'album, nom et biographie de l'interprète, promotion de spectacles et d'événements liés
- interactivité avec l'antenne : transmission des questions des auditeurs à un invité

D'autres pourraient apparaître, sans lien avec le programme radiophonique diffusé :

- publicité personnalisée et interactivité avec d'autres supports publicitaires
- vente de biens et services : CD ou musique dématérialisée (téléchargement), billetterie
- de concerts
- agenda culturel, promotion d'événements
- information générale, sportive, boursière, météo, trafic routier et localisation
- services interactifs liés à la démocratie locale, en collaboration avec les collectivités
- services de discussion en ligne

Le modèle radiophonique basé sur la gratuité pour l'auditeur et le financement par la publicité va perdurer. L'amélioration de la qualité sonore et l'extension de la couverture autorisées par la numérisation ne justifieront pas à elles seules un modèle payant pour les services existants.

## **L'émergence possible de services payants**

- La possibilité d'enrichir l'offre gratuite par des services associés payants

Nous croyons à la possibilité d'un modèle mixte, associant gratuité d'un flux radiophonique principal et paiement de services associés. Parmi ces derniers, des programmes thématiques, sans publicité et ciblant des niches d'auditeurs qui ne sont pas satisfaites par les services existants, seraient susceptibles de justifier le paiement d'un abonnement. Des données associées personnalisées, apportant une réelle valeur ajoutée à l'auditeur, seraient de même susceptibles de lui être facturées.

: téléchargement pour une consommation différée des programmes diffusés ou d'autres contenus, données relatives à la météo ou au trafic routier.

Cette émergence de services payants est d'autant plus nécessaire que le marché de la publicité radiophonique est limité. Cependant, il est douteux que les données associées à la musique et les services de transaction puissent générer des revenus très significatifs

## **Autorisations délivrées aux éditeurs de services**

Dans la mesure où il s'agit de services audiovisuels, il nous semble logique, afin d'assurer la diversité des opérateurs, que seuls les éditeurs de services soient concernés par l'appel d'offres service par service.

Par contre, l'appel aux candidatures multiplex par multiplex devra être ouvert aux distributeurs de services. Ceux-ci pourraient créer une plateforme de services payants qui permettraient d'assurer la viabilité du système qui doit satisfaire un large public.

## **Cadre technologique**

### **DMB**

Au vu des bandes de fréquences disponibles en Communauté française, soit la bande III et la bande L, il faut se tourner vers la Norme Eureka 147, famille DAB. Nous souhaitons valider les directives de Genève06 fixant les canaux en Bande III et L. Ces canaux doivent être verrouillés pour la radio numérique.

La norme DMB correspond à ce que nous pouvons imaginer pour la radio de demain : le DMB, Digital Multimedia Broadcasting. Il s'agit de la norme la plus élaborée et la plus complète de la famille Eureka147 (Famille DAB). Elle permet une complète compatibilité avec le DAB+, le DABv2 et le DAB (standard).

L'apport des données associées au programme musical que permet le DMB est également un point essentiel dans le succès de la radio numérique.

### **Bande passante de 128 Kbit/s**

Une bande passante par radio de 128 Kbit/s est une bonne base. Ceci permettrait une bande passante de 96Kbit/s pour la partie audio, ce qui donne un programme musical de qualité en AAC-v2 et permet 32 Kbit/s pour les données associées

Avec une telle bande passante, nous pourrions avoir un total de 9 programmes par multiplex. Il est concevable de travailler avec une bande passante inférieure pour des radios au format Talk (en mono), ceci permettrait éventuellement d'augmenter légèrement le nombre de radio possibles.

Compte tenu des ressources en fréquences disponibles, nous aurions 9 programmes sur la couche 2 et 9 programmes par province sur la couche 3. Sur ce dernier, on pourrait retrouver des programmes communautaires avec un décrochage de contenu et/ou commercial et des programmes exclusivement régionaux sur une ou plusieurs régions.

C'est le CSA qui en fonction du projet donnera aussi l'autorisation de la largeur de la bande passante.

### **Continuité de couverture**

La problématique de continuité de couverture sur les axes autoroutiers entre Bruxelles et la Wallonie devra être étudiée.

Il faudrait également permettre la diffusion sur d'autres canaux (exemple) en Bande L que ceux coordonnés sur les provinces. L'utilisation de ceux-ci à très faible puissance permettraient de boucher certains "trous" dans les réseaux en Bande III, notamment dans des tunnels.

### **Joint -venture de diffusion**

Nous proposons de constituer une joint venture pour gérer chaque multiplex. Ces entreprises communes rassembleraient les différentes radios présentes dans un multiplex et qui en partageraient les frais au prorata de la bande passante utilisée par chacun des membres. Chaque entreprise s'occuperait de la gestion du multiplexage, de l'acheminement vers les sites de diffusion ainsi que de la diffusion proprement dite. Ces différentes tâches techniques pourront être confiés à un ou plusieurs opérateurs.

Dans ce cadre, nous comptons mettre à profit l'expérience et la capacité technique de notre Groupe ainsi que nos sites de diffusion.

De manière à favoriser le déploiement des sites de diffusion, la Communauté française pourra demander à la RTBF la possibilité d'émettre gratuitement sur les antennes bande III présentes sur ses pylônes. Les coûts de multiplexage sont au frais de chaque joint venture.

### **Simulcast**

La Communauté Française devra favoriser la mise en place du numérique et le remplacement progressif de l'analogique par des incitants: gratuité de l'accès au plan numérique, incitants fiscaux ( négociations au fédéral ); suppression des redevances pour une période déterminée, gratuité des installations sur les pylônes Rtb, utilisation d'une partie du fond d'aide à la création radiophonique, création d'un fond d'aide à l'investissement, incitants pour l'achat de récepteurs ...

### **Switch off**

Une date doit être fixée pour le switch off de la FM analogique. Le traitement devra être équitable entre les radios privées et public. Si pour concerver le plus longtemps possible une diffusion en analogique dans le cadre de sa mission de service public, la RTBF venait à demander un report de la date du switch off, il serait préférable, par exemple, de ne garder que le programme de La Première en analogique, et de rendre effectif l'extinction de l'analogique pour les autres radios. Fixer une date est une étape indispensable à la réussite de la transition vers le numérique.

Comme cela se dessine en France, il faudra faire passer une loi obligeant le secteur de la grande distribution à ne vendre que des radios possédant un récepteur DMB. Les constructeurs automobiles devraient également se conforter à cette obligation pour toutes les radios installées à bord des véhicules.

A ce titre, l'enjeu de la période de transition et de la multidiffusion est crucial. Le rôle du régulateur sera central pour garantir la diversité de l'offre face à la pression sur les capacités de transmission.

**Question n°18. Dans l'hypothèse où un développement est envisagé, faut-il privilégier le déploiement rapide d'un réseau à couverture communautaire sur la couche 2, ou plutôt attendre la disponibilité de la couche 3 à l'horizon 2012 ?**

Il semble difficile d'imaginer une mise en couverture à l'échelle communautaire avant 2012, compte tenu des investissements à réaliser et du nombre anecdotique de récepteurs présent sur le marché aujourd'hui.

Par contre il nous paraît évident qu'il faut mettre un émetteur en service sur Bruxelles dès 2010 de manière à mettre en place une plate forme de test grandeur réelle et pour promouvoir et permettre au grand public de découvrir la radio numérique. Ce test serait réalisé conjointement avec le CSA

En attendant l'extinction analogique en tv, l'utilisation du 11D sur Bruxelles doit être possible, éventuellement à puissance réduite, même si le canal 11 est toujours en service à Légise.

**Question n°19. Selon vous, quelle(s) solution(s) peu(ven)t être envisagée(s) pour garantir l'accès au numérique des radios indépendantes ?**

Une solution pour les indépendants serait la mise en place d'un multiplex en Bande L sur les fréquences attribuées. La RTBF ayant une capacité de bloc, se chargerait de la diffusion. La capacité restante pouvant être utilisée par plusieurs radios indépendantes. Dès sa libération, la bande II pourra être réaffectée pour une diffusion numérique, éventuellement pour des candidats indépendants